

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie canadienne de croissance du revenu de dividendes AlphaDelta	9 juillet 2018	Colombie-Britannique
Corporation Pétroles Parkland	10 juillet 2018	Alberta
FNB d'obligations essentielles nord-américaines Plus ONE	9 juillet 2018	Ontario
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2024	6 juillet 2018	Ontario
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2025 RBC		
FNB Pondération dynamique de titres de banques canadiennes Hamilton Capital	5 juillet 2018	Ontario
FNB Rendement de sociétés financières australiennes Hamilton Capital		
FNB Sociétés financières internationales Hamilton Capital		
FNB Sociétés financières européennes Hamilton Capita		
Fonds d'obligations de base Ninepoint	5 juillet 2018	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Borex Inc.	4 juillet 2018	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (actions de catégorie A, série 1 et série 2)	5 juillet 2018	Québec
Fonds d'actions canadiennes	9 juillet 2018	Ontario
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes		
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine		
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines		
Fonds d'actions de petites sociétés américaines		
Fonds d'actions EAEO		
Fonds d'actions marchés émergents		
Fonds mondial de gestion de la volatilité		
Fonds canadien à revenu fixe		
Fonds d'obligations à long terme		
Fonds d'obligations non fédérales garanties à long terme		
Fonds de marché monétaire		
Fonds d'obligations à rendement réel		
Fonds d'obligations à court terme		
Fonds d'investissement à court terme		
Fonds d'obligations américaines à haut		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
rendement Fonds tout actions Fonds équilibré Fonds équilibré 60/40 Fonds équilibré de revenu mensuel Fonds prudent Fonds prudent de revenu mensuel Fonds de croissance Fonds de croissance 100 Fonds de croissance 80/20 Fonds de revenu 100 Fonds de revenu 20/80 Fonds de revenu 40/60 Fonds modéré		
Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell Fonds d'investissement d'actions canadiennes Investissements Russell Fonds d'investissement d'actions américaines Investissements Russell Fonds d'investissement d'actions outre-mer Investissements Russell Fonds d'investissement d'actions mondiales Investissements Russell Fonds du marché monétaire Investissements Russell Fonds de revenu à court terme Investissements Russell Fonds à revenu fixe Investissements Russell Fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell Fonds de titres de créance mondiaux	5 juillet 2018	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Investissements Russell (<i>auparavant, Fonds d'obligations mondiales à revenu élevé Investissements Russell</i>)		
Fonds de dividendes canadien Investissements Russell		
Fonds ciblé d'actions canadiennes Investissements Russell		
Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell		
Fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell		
Fonds d'actions américaines Investissements Russell		
Fonds d'actions outre-mer Investissements Russell		
Fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell		
Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell (<i>auparavant, Fonds d'investissement d'actions mondiales ESG Investissements Russell</i>)		
Fonds d'actions mondiales Investissements Russell		
Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell		
Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell		
Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell		
Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell		
Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell		
Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell		
Fonds immobilier mondial Investissements Russell		
Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell		
Catégorie fonds du marché monétaire Investissements Russell		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell		
Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell		
Catégorie fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell		
Catégorie fonds de titres de créance Investissements Russell (<i>auparavant, Catégorie fonds d'obligations mondiales à revenu élevé Investissements Russell</i>)		
Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell		
Catégorie fonds ciblé d'actions canadiennes Investissements Russell		
Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell		
Catégorie fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell		
Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell		
Catégorie fonds d'actions outre-mer Investissements Russell		
Catégorie fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell		
Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell		
Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell		
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell		
Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell		
Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell		
Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell		
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell		
Portefeuille équilibré Investissements Russell		
Portefeuille équilibré de croissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Investissements Russell		
Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell		
Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell		
Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell		
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell		
Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell		
Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell		
Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell		
Multi-actifs revenu fixe		
Multi-actifs stratégie de revenu		
Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu		
Multi-actifs stratégie de croissance		
Multi-actifs actions internationales		
Catégorie multi-actifs revenu fixe		
Catégorie multi-actifs stratégie de revenu		
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu		
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance		
Fonds de revenu élevé Plus Galileo	4 juillet 2018	Ontario
Fonds de croissance et de revenu Galileo		
Thomson Reuters Corporation	4 juillet 2018	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (parts de catégories A, T4, T6, I, C, R4, R6, F, S4, S6, O, P4 et P6)	4 juillet 2018	Québec
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (parts de catégories A, T4, T6, I, C, R4, R6, F, S4, S6, O, P4 et P6)		- Colombie-Britannique
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (parts de catégories A, T5, T7, I, C, R5, R7, F, S5, S7, O, P5 et P7)		- Alberta
Portefeuille Chorus II Croissance (parts de catégories A, T5, T7, I, C, R5, R7, F, S5, S7, O, P5 et P7)		- Saskatchewan
Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (parts de catégories A, T6, T8, I, C, R6, R8, F, S6, S8, O, P6 et P8)		- Manitoba
Portefeuille Chorus II Croissance maximale (parts de catégories A, T6, T8, I, C, R6, R8, F, S6, S8, O, P6 et P8)		- Ontario
Catégorie de ressources canadiennes Qwest Energy	9 juillet 2018	Colombie-Britannique
Catégorie de croissance tactique AlphaDelta		
Catégorie ciblée d'actions Canadiennes AlphaDelta		
Catégorie de croissance du revenu de dividendes AlphaDelta		
CC&L Core Income and Growth Fund	5 juillet 2018	Ontario
Fonds d'actions de revenu et de croissance CC&L		
Fonds de revenu Mackenzie	4 juillet 2018	Ontario
Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie		
Fonds de revenu Mackenzie	4 juillet 2018	Ontario
Fonds de revenu à court terme canadien		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Mackenzie

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 juillet 2018	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 juillet 2018	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 juillet 2018	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 juillet 2018	3 novembre 2017
Banque de Montréal	4 juillet 2018	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	5 juillet 2018	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	6 juillet 2018	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	6 juillet 2018	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	6 juillet 2018	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	6 juillet 2018	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	6 juillet 2018	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	6 juillet 2018	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	9 juillet 2018	1 ^{er} juin 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	9 juillet 2018	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	9 juillet 2018	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	9 juillet 2018	1 ^{er} juin 2018
Banque Nationale du Canada	3 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 juillet 2018	3 juillet 2018
Banque Royale du Canada	26 juin 2018	30 janvier 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	29 juin 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	29 juin 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	29 juin 2018	30 janvier 2018
Fiducie Cartes de Crédit Eagle	10 juillet 2018	2 août 2017
Keyera Corp.	19 juin 2018	8 septembre 2017
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 juillet 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 juillet 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 juillet 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 juillet 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 juillet 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 juillet 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	9 juillet 2018	13 février 2018
La Banque Toronto-Dominion	4 juillet 2018	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	5 juillet 2018	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	9 juillet 2018	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	10 juillet 2018	28 juin 2018
Société financière IGM Inc.	9 juillet 2018	29 novembre 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Capital Solstar inc.	2018-04-30	226 000 \$
CROP Infrastructure Corp.	2018-05-02	4 349 270 \$
Etruscus Resources Corp.	2018-04-30 au 2018-05-10	1 304 500 \$
Fiducie de revenu Hôpital I	2018-04-30	288 060 \$
Franklin Global Real Assets Fund	2018-04-30 au 2018-05-03	887 064 \$
Goldstar Minerals inc.	2018-05-08	405 000 \$
Gran Colombia Gold Corp.	2018-04-30	29 647 309 \$
ICM (IX) Real Estate Trust	2018-04-30	4 193 942 \$
James E. Wagner Cultivation Ltd.	2018-04-27	18 490 214 \$
KingSett Canadian Real Estate Income Fund LP	2018-04-30	29 435 348 \$
Le Groupe Delma inc.	2018-05-07	3 803 340 \$
NetCents Technology Inc.	2018-04-30	1 000 000 \$
Northern Green Canada Inc.	2018-05-04	1 406 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Pinnacle Absolute Return Trust	2018-05-01	516 406 \$
Playfair Mining Ltd.	2018-05-04	500 000 \$
Prime Texan Real Estate Trust	2018-04-30	1 566 461 \$
Secure Capital MIC Inc.	2018-05-01 au 2018-05-10	340 250 \$
Timbercreek Four Quadrant Global Real Estate Partners	2018-05-03	1 820 839 \$
Trez Capital Yield Trust	2018-04-30 au 2018-05-03	2 013 670 \$
Trez Capital Yield Trust US	2018-05-01 au 2018-05-03	108 438 \$
Wellspring Holding Corporation	2018-04-16	2 000 000 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2018-04-30	520 850 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.